

# Le Mémorial bordelais : feuille politique et littéraire

## I. Le Mémorial bordelais : feuille politique et littéraire. 1862-08-21.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# MEMORIAL BORDELAIS

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, MARITIME, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES JUDICIAIRES.

## LE JOURNAL DE BORDEAUX

LE PLUS GRAND ET LE MOINS CHER

### DE TOUS LES JOURNAUX EUROPÉENS

PARAITRA LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE PROCHAIN.

Il publiera en feuilleton :

#### LES MYSTÈRES DE LA TOUR SAINT-MICHEL

Roman en huit parties, dont un prologue et un épilogue (Manuscrit sauvé des flammes).

- PROLOGUE..... — La rue Coupe-Gorge.
- PREMIÈRE PARTIE... — La maison Fauveau junior et C.
- DEUXIÈME PARTIE... — Les joies cœurs de Mériadeck.
- TROISIÈME PARTIE... — Les secrets du Commissaire.
- QUATRIÈME PARTIE... — L'ingénue de la rue des Trois-Conils.
- CINQUIÈME PARTIE... — Les jumeaux de La Réote.
- SIXIÈME PARTIE... — Sous la terre et sous l'eau.
- EPILOGUE..... — Les squettes de la Tour.

LE JOURNAL DE BORDEAUX PUBLIERA TOUS LES JOURS :

- 1<sup>o</sup> Un Bulletin politique complet.
- 2<sup>o</sup> Une physiologie de la presse universelle rendant inutile la lecture ou le dépeuplement de tous les autres journaux.
- 3<sup>o</sup> Une Chronique industrielle tendant à mettre le commerce au courant de la production quotidienne, de ses besoins et de ses offres.
- Des ingénieurs attachés à l'administration du JOURNAL DE BORDEAUX publieront successivement des rapports sur la situation de toutes les sociétés par actions, et le JOURNAL DE BORDEAUX répondra à toute demande d'éclaircissements ou de renseignements signés d'un des actionnaires de ces Compagnies.
- 4<sup>o</sup> Une Feuille commerciale rendant compte des mouvements de tous les marchés du monde, indiquant leurs prix-courants et analysant les causes et leurs fluctuations, de façon à constituer pour ainsi dire la philosophie des transactions.
- 5<sup>o</sup> Des Tablettes maritimes indiquant le mouvement de tous les ports de commerce, donnant les nouvelles télégraphiques de mer, les changements météorologiques, et fournissant tous les détails nécessaires au développement des rapports maritimes entre toutes les nations.
- 6<sup>o</sup> Un Bulletin de Bourse, enregistrant les fluctuations de tous les marchés de fonds publics et de valeurs diverses.
- 7<sup>o</sup> Une Chronique départementale destinée plus particulièrement à la défense et à l'étude des intérêts du sud-ouest de la France, à la publication des faits divers intéressants.
- 8<sup>o</sup> Une Chronique des assurances maritimes et autres, notes sur le règlement des sinistres, mode de procéder de chaque compagnie.
- 9<sup>o</sup> Un Bulletin d'armement, relatant la construction des nouveaux navires, et renfermant des études comparatives sur les diverses marines commerciales du monde.
- 10<sup>o</sup> Un MÉMENTO DE COURTAGE, relevé des cotations, étude de la question de la liberté de l'intermédiaire, rapports à établir de marché à marché, renseignements télégraphiques, etc., etc.

LE JOURNAL DE BORDEAUX PUBLIERA EN OUTRE :

- CHAQUE LUNDI, un Feuilleton de théâtres et un article de critique d'art. — Ces articles s'étendent au progrès du théâtre et de l'art non-seulement en France, mais en Europe, non-seulement en Europe, mais dans le monde.
- CHAQUE MARDI, un Feuilleton scientifique et une causerie bibliographique. — L'étude de toutes les découvertes utiles, l'analyse de toutes les publications sérieuses.
- CHAQUE QUINZE JOURS : 1<sup>o</sup> Une causerie de modes, signée comtesse de La Réote, et donnant aux dames le moyen de se tenir au courant des modes universelles ;
- 2<sup>o</sup> Une Revue judiciaire consacrée à l'ana-

lyse des procès célèbres, et spécialement de ceux qui, sur les différents points du monde, ont plus particulièrement intéressé le commerce et l'industrie.

CHAQUE SAMEDI, un Bulletin vinicole, indiquant les prix-courants et la cause de leurs fluctuations, soulevant toutes les questions se rattachant, de près ou de loin, à la viticulture.

CHAQUE DIMANCHE, une Revue agricole, tenant au courant de tous les progrès réalisés en agriculture.

DE DEUX JOURS L'UN, l'histoire d'un grand établissement français ou étranger, ses rapports avec l'importation ou l'exportation.

Enfin, CHAQUE JOUR, sous le titre de RENSEIGNEMENTS OU RECTIFICATIONS, une série de communications dues au public, et ayant trait à ses rapports avec l'administration, les chemins de fer, les canaux, etc., etc.

Un tableau de l'heure des départs et arrivées de chemin de fer ; du départ et de l'arrivée des principaux transatlantiques ; du départ, de l'arrivée et de la distribution des courriers complètera son cadre de renseignements.

CHAQUE ÉTÉ, paraîtra hebdomadairement une correspondance des villes de bains, une correspondance de voyages, un tableau des villégiatures, un article de sport.

Mais, ce que le JOURNAL DE BORDEAUX désire surtout inaugurer en France, c'est le règne de la **correspondance commerciale, industrielle et politique**. Il publiera chaque jour des lettres datées de toutes les capitales du monde et chefs-lieux importants.

Son **Courrier des colonies** sera le plus complet de ceux qui se publient en Europe ; ses relations sont déjà établies de telle sorte, qu'il fournira dès sa naissance, sur la Chine, l'Indo-Chine, la Perse, le Sénégal, l'Australie, les Amériques, des renseignements spéciaux et importants que nul autre organe de publicité n'a encore enregistrés.

Il aura une édition spéciale pour les pays transatlantiques.

On s'abonne dès aujourd'hui :

A BORDEAUX, aux bureaux du *Memorial* et de *l'Indicateur*.

A PARIS, aux bureaux de l'Agence générale du Journal, rue de la Cossonnerie, n° 3.

Trois mois 4 fr. 50 (en un an)

BORDEAUX..... 40<sup>fr</sup> 20<sup>fr</sup> 40<sup>fr</sup>

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE. 12 24 46

PARIS ET DÉPARTEMENTS..... 14 28 54

ÉTRANGER..... Le port en sus.

La publicité, organisée sur de nouvelles bases, sera débattue entre l'annonceur et l'administration du JOURNAL DE BORDEAUX. Nos mesures sont prises pour que, dès sa naissance, le JOURNAL DE BORDEAUX soit reçu dans tous les cercles et établissements publics importants des nations alliées de la France.

Le directeur, G. HUGELMANN.

Bordeaux, le 20 août.

#### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le ministre de l'intérieur M.M. les préfets.

Iris, le 20 août 1862.

L'Empereur et le Prince Impérial ont quitté Saint-Cloud, hier, à une heure, pour se rendre au camp de Châlons.

L'Impératrice est restée au palais de Saint-Cloud.

Sa Majesté et Son Altesse impériale sont arrivés à cinq heures, à la gare de Mourmoulon, et ont été reçus par S. Exc. le général Canrobert.

S. Exc. le duc de Magenta a été invité par l'Empereur à passer quelques jours auprès de Sa Majesté.

Pour copie conforme :

Le préfet de la Gironde,

Signé E. DE MENTHE

(Communiqué.)

#### Service des dépêches télégraphiques

DU MEMORIAL BORDELAIS.

Turin, 18 août.

La Gazette officielle donne les nouvelles suivantes de Palerme :

« Garibaldi s'est rendu à Piazza à Aidone. Des personnes influentes du parti avancé lui ont envoyé une lettre pour le prier d'abandonner son entreprise et d'épargner à la Sicile les horreurs de la guerre civile.

« Garibaldi a proposé à quelques-uns de ses amis de Palerme de former un comité de salut public. On lui a répondu par un refus formel.

« La tranquillité est parfaite dans l'île.

« Emprunt italien, 71-80. »

Turin, 18 août.

On mande de Palerme que Garibaldi est toujours dans les environs de Piazza. Les troupes royales sont à une demi-journée de distance des volontaires. Les troupes sont de beaucoup supérieures en nombre. On espère encore une solution pacifique. L'attitude de la population est calme.

Turin, 19 août.

Le Sénat a donné son approbation au projet de loi récemment voté par la Chambre des députés, qui accorde à M. Bastogi la concession des chemins de fer napolitains et lombards.

Marseille, 19 août.

Les lettres de Naples, du 16, font le récit de la manifestation qui avait eu lieu la veille. On y a crié : *Vive Garibaldi !* *vive Victor-Emmanuel au Capitole !* La garnison et la garde nationale étaient sous les armes ; mais elles se sont bornées à surveiller la manifestation.

Le *Popolo d'Italia*, organe mazzinien, a été saisi pour une correspondance de Turin, dans laquelle était exposé le plan d'une république italienne.

Le général La Marmora a dissous le corps des gardes mobiles, qui se composait de 10,000 hommes. Une partie de ces gardes mobiles veulent rejoindre Garibaldi.

Les troupes surveillent le littoral. La légion hongroise a été envoyée en Piémont.

Les lettres de Rome, du 16, mentionnent l'arrestation d'une vingtaine d'individus soupçonnés d'avoir lancé des bombes. La tranquillité règne dans la ville.

Naples, 19 août.

Une lettre de Palerme, insérée dans le *Journal de Naples*, dit que Garibaldi s'est rendu à Léonforte.

Une démonstration a eu lieu à Modica aux cris de : *Vive Garibaldi !*

Le général Cugia a expédié quelques colonnes mobiles pour garder les routes conduisant à Messine.

Les avis de Catane portent que le général La Mella occupe Aderno, point d'où partent deux routes se dirigeant l'une sur Catane, l'autre sur Messine.

La colonne commandée par le général en chef Pricotti, a quitté Caltanissetta.

Menotti Garibaldi s'est dirigé, le 16, avec 500 volontaires de Léonforte vers Asaro.

Les mouvements des troupes régulières ont pour objet d'empêcher la marche des volontaires vers Catane.

La province de Messine est tranquille. On assure que la majorité de la population à Catane est aussi en faveur du gouvernement.

Londres, 18 août.

Le froment nouveau s'est vendu de 54 à 64 shillings par quart de quintal.

Le froment étranger a haussé de 1 à 2 shillings. L'orge est en hausse.

La farine américaine a haussé de 6 pences à 1 shilling.

Lisbonne, 18 août.

Le roi a décrété la libre entrée en Portugal des céréales et des farines étrangères.

Rague, 18 août.

Ilser, Luca Vukalovich a attaqué Juit. Il a été repoussé.

Les Monténégrins tiennent toujours à Rijeka.

Les Turcs sont encore à Zabljak, très-affaiblis

par les pertes qu'ils ont faites dans les journées du 8, 9 et du 10.

New-York, 7 août.

Le président Lincoln assistait au meeting tenu hier à Washington, pour la continuation de la guerre ; il a reçu un accueil enthousiaste.

Les rapports de Memphis signalent un combat entre les confédérés et 4,000 fédéraux. Les confédérés ont été battus.

Cinq cents marchands de Boston ont pris l'engagement d'employer de nouveau, après la guerre, ceux de leurs commis qui voudront entrer dans l'armée.

Pour extrait : DURAND.

#### BULLETIN POLITIQUE.

L'Opinion nationale publie aujourd'hui sur l'expédition de Garibaldi, les nouvelles suivantes qu'elle a reçues de Turin :

« Garibaldi s'est porté d'Aidone sur Léonforte, et son fils Menotti s'est dirigé, le 16, vers Asaro, dans la direction de Messine.

« Le général Ricotti a quitté lui-même Caltanissetta. Le général Cugia a fait occuper les routes qui conduisent à Messine, et les mêmes précautions ont été prises par le général La Mella, qui commande à Catane.

« A Naples, une manifestation a eu lieu aux cris de : *Vive Garibaldi !* On a saisi le *Popolo d'Italia*, qui renfermait une correspondance de Turin dans laquelle se trouvait l'exposé d'un plan de république italienne.

« Le général La Marmora a fait dissoudre les seize mille hommes de la garde mobile, qui manifestent l'intention de se joindre à Garibaldi, et la légion hongroise a été envoyée en Piémont. »

Nous n'avons pas à contrôler ces nouvelles ; elles ne nous paraissent pas très-inquiétantes. Les troupes royales cernent Garibaldi de tout côté, et nous ne tarderons pas à apprendre que le rebelle, mis en demeure d'obéir à la sommation du général Ricotti, aura mis bas les armes. C'est l'opinion du journal *l'Italie*, qui affirme, dans son bulletin, que « les affaires de Sicile marchent évidemment vers une solution. »

En attendant, si nous en croyons le *Constitutionnel*, le gouvernement français a donné des ordres pour l'envoi à Rome de sept cents hommes provenant des dépôts des corps qui font partie de la division d'occupation ; il est aussi question de mettre deux nouveaux escadrons de hussards à la disposition du général de Montebello.

Les nouvelles des Etats-Unis n'ont pas une grande importance ; elles signalent cependant un combat près de Memphis, où les confédérés auraient été battus.

On a remarqué — et ce fait a produit une certaine sensation — que le *Moniteur* d'hier avait été dans son bulletin un passage d'un article du *Times* assez significatif. Voici cette citation, et de quelle manière s'exprime le *Moniteur* :

« A propos des conflits sanglants qui s'épuient l'Amérique du Nord, le *Times* fait aujourd'hui appel à l'intervention souveraine du sens commun : « Les fédéraux et les confédérés, dit cette feuille, devront pourtant finir par essayer leurs fronts mouillés de sueur, noircis de poudre, et se donner la main. »

« Quand le feront-ils ? C'est là leur affaire, mais il faut qu'ils finissent par en venir là. C'est à eux de voir s'ils ne veulent le faire qu'après avoir sacrifié un million d'hommes et dépensé des millions de dollars de plus. »

Nous pouvons, d'après le *Constitutionnel*, résumer ainsi les nouvelles les plus accréditées du théâtre de la guerre :

Ce ne sont point les confédérés qui viennent d'évacuer Corinth ainsi que le disait hier une dépêche télégraphique ; ce sont les fédéraux. Le *Times* de Cincinnati attribue cette retraite à la menace d'une attaque de la part des troupes du Sud qui étaient récemment concentrées vers Mobile.

Un correspondant de la *Tribune* de New-York, écrit à ce journal que la division du général Burnside, connue sous le nom de 9<sup>e</sup> corps d'armée, a quitté, le 2 août, la forteresse de Monroe, pour une destination inconnue du public. Cette division est commandée par les généraux Stevens, Parks et Reno.

On signale aussi le passage de la rivière James par un quinzième de mille hommes de l'armée qui est sous les ordres de Mac-Clellan. Tous ces mouvements font présager des batailles prochaines.

Une correspondance des Canaries, du 8, annonce l'arrivée à Sainte-Croix de Ténériffe du navire le *Turme*, à bord duquel se trouvent les généraux Forey et Mirandole, et 800 hommes de troupe. Arrivé le 5, le *Turme* est parti le 7. Ce

vaisseau était suivi de près par deux navires français, le *Paris* et un autre allant aussi au Mexique. L'état des passagers et des équipages était très-satisfaisant.

Le *Moniteur* annonce que l'état de santé de M. Horace Vernet préoccupe depuis quelque temps ses amis, et que l'Empereur a plusieurs fois envoyé prendre de ses nouvelles. M. H. Vernet vient de subir une douloureuse opération, et son état est toujours fort grave.

M.-H. DE LA GARDE.

Mazziniens avant que d'être Français, certains journaux qui affectent le plus de se plaindre « du régime actuel de la presse » n'en abusent pas moins de la liberté qu'ils ont de prouver leur peu de patriotisme à tout propos. Etablissons les faits et dessinons en deux mots la situation actuelle du royaume d'Italie.

Des deux cabinets qui ont succédé à celui de M. de Cavour, le cabinet Rattazzi est celui qui a cédé le plus à l'alliance française et reconnu tout ce que peut valoir un jour à l'Italie le maintien de notre influence si glorieusement payée sur les champs de bataille et dans les conseils de la diplomatie.

Contre la France et contre le ministère Rattazzi s'élève insolemment un homme dont chaque parole est un défi, chaque pas une provocation. Sous cet antagonisme, il y a une étincelle qui peut allumer dans la Péninsule le plus déplorable conflit dont elle puisse jamais avoir été la cause, et mettre face à face nos braves soldats et les chemises rouges du hardi condottiere, c'est la chute du cabinet Rattazzi, complément des succès éventuels de Garibaldi.

A l'instant même où tout cœur français s'indigne de cette provocation, une feuille bordelaise ose écrire ces lignes, que le patriotisme n'a certainement pas inspirées : « Plus la situation se dessine, plus nous sommes portés à apprécier défavorablement la ligne de conduite de M. Rattazzi. » Ce n'était pas assez de donner raison à Juárez, il faut aussi donner raison à Garibaldi.

L'un et l'autre sont peut-être, par leur propre faute et d'eux-mêmes, exposés à des balles françaises. C'est contre notre drapeau, c'est contre notre influence qu'ils ont pris les armes ; qu'importe notre drapeau ! Qu'importe notre influence !

« Rupture avec la France et rupture avec le sentiment national italien, dit le même journal, qui oserait dire laquelle de ces deux lignes serait plus funeste à la cause de l'indépendance de l'Italie ? »

Il suffirait d'être Français pour répondre, sans hésiter, que le doute là-dessus est impossible, et que, sans l'appui moral de la France, l'Italie ne vivrait pas une heure.

Si l'y a un fossé entre Verone et Turin, c'est la France qui l'a élargi, et une rupture avec elle le comblerait bien vite. Heureusement les vrais Italiens l'ont ainsi compris, et, n'en déplaise à leurs mauvais conseillers, ils ne donneront pas, en se séparant du ministère Rattazzi, si défavorablement apprécié par notre confrère, l'infatigable moyen à l'Autriche de ravir à l'Italie l'indépendance que la France lui a donnée et qu'elle lui garantit encore malgré de coupables tentatives d'ingratitude.

M.-H. DE LA GARDE.

On lit dans le *Moniteur* :

« On n'a pas oublié qu'un décret rendu en avril dernier, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, a élevé à 700 fr. le traitement de tous les instituteurs primaires comptant déjà cinq années de services, et a permis d'assurer au vingtième de ceux qui comptent dix ou quinze ans d'activité une indemnité qui élèvera leurs ressources à 800 et à 900 fr. Par suite des dispositions de ce décret, la situation de dix-sept mille instituteurs se trouve, dès aujourd'hui, améliorée, progrès d'autant plus notable qu'un grand nombre de ces maîtres ont déjà dépassé les minimum ci-dessus indiqués.

« L'élevation du traitement des instituteurs ne courra toutefois que du 1<sup>er</sup> janvier 1863 ; mais les sommes destinées à y faire face demeurant dès à présent disponibles, quelques autres économies venant s'y joindre par surcroît, le ministre, après avoir pris les ordres de l'Empereur, s'est déterminé à appliquer la totalité de ces ressources à différentes parties du service de l'instruction primaire : »

« 100,000 fr. ont été répartis entre toutes les institutrices primaires dont le revenu scolaire ne s'élève pas à 400 fr. ;

« Comme si elle eût reflété cet éclair, la prunelle du batelier Martin Diego lança une étincelle. Ce fut l'affaire d'une seconde, et quand le regard de Noir-Comin se releva sur lui par hasard, il avait repris son apparence de grosse érudition.

« Hâtons-nous ! hâtons-nous, gentlemen ! dit cependant Clinton, à l'oreille de qui les dernières paroles de l'hôte avaient sonné comme un reproche.

« C'était un commandement superflu. Les officiers du *little staff* dédaignaient.

« Au bout des dix minutes accordées, ils se levèrent tous à la fois et jetèrent leur écot sur la table, sans oublier le pourboire de Martin Diego. Puis ils reprirent leurs chevaux attachés aux barreaux des fenêtres et galopèrent, au travers des rues désertes, vers la porte du nord qui donnait sortie sur le champ de bataille.

« Maxwell était auprès de Mackenzie et lui dit : « S'il n'arrive rien à l'un de nous, lieutenant, c'est un diable de jeu, mais cela défaitique ; je vous donne rendez-vous au quartier général, si vous voulez, nous remuerons un peu de bois avant de nous coucher ce soir.

« L'œil de Comin s'alluma sous ses épais sourcils. Une idée naissait en lui qui pouvait l'indemniser de la perte de sa journée.

« Vous a-t-il parlé ?

« A moi, non, mais il a donné un billet de banque anglais au camarade qui était avec moi pour le conduire en bateau, jusqu'au confluent de l'Alberche.

« Comin réfléchit.

« Les Français sont là ? demanda-t-il encore.

« Oui, seigneur, des deux côtés de la rivière.

« Le diable de garçon n'en a pas en le démenti ! s'écria Crabbe. Il est à l'abri maintenant !

« C'était probablement l'avis de Noir-Comin lui-même, car il rompit l'entretien avec Martin Diego d'un geste rude et reprit, en s'adressant à l'hôte :

« Femme, avez-vous oui dire que les senoras de Cabanil soient entrées à Talavera-de-la-Reine ?

« Hier au soir, oui bien, Excellence ! sous escorte anglaise, encore, les franciscaines maudites !

« Ont-elles pu se loger à l'hôtel du Riche-Homme ?

« Non pas. On leur a donné une maison de l'autre côté du quartier général, au bout de la calle Menor... et les Anglais n'ont-ils pas mis une garde à leur porte, ce matin, pour empêcher les vrais Espagnols de les traiter comme elles le méritent ?...

« Mais la garde doit être loin, maintenant, car il ne reste pas ici un seul Anglais, excepté Vos Seigneuries.

« L'œil de Comin s'alluma sous ses épais sourcils. Une idée naissait en lui qui pouvait l'indemniser de la perte de sa journée.

« Vous avez vu passer un de ces courriers... j'entends depuis dix minutes... un quart d'heure au plus... fatigué... blessé peut-être... en tout cas, couvert de poussière de la tête aux pieds ?

« Non, Seigneurie.

« Moi, je l'ai vu, dit Martin Diego, qui versait à boire à Clinton.

« Ou cela ?

« Comme j'entraîs ici... son bras pendait le long de son corps... il était tout blanc de poudre... il

tiré sur l'aviron toute la sainte journée.

« Il drapa sur sa chemise brune un lambeau de manteau qu'il avait et resta campé en pleine lumière, attendant les ordres des convives.

« On le regarda. C'était un homme de quarante ans, hardiment taillé, avec un visage si bien hâlé par le soleil qu'on eût dit une face européenne, recouverte de la peau d'un Malabar. Autour de ce visage, la barbe drue et les cheveux étrangement touffus se hérissaient comme une de ces brosses sphériques qui servent à faire la chasse aux araignées.

« Un solide camarade ! dit Crabbe.

« Noir-Comin détourna les yeux de lui et vida une seconde fois son verre plein de vin.

« Les officiers du *little-staff* avaient repris en sous-œuvre l'éloge funèbre d'Alazan.

« Ici, femme ! appela Comin.

« Mariana s'approcha en bônant.

« Connaissez-vous l'uniforme des courriers espagnols au service de l'état-major anglais ? demanda le laird à demi-voix.

« Oui, Seigneurie.

« Avez-vous vu passer un de ces courriers... j'entends depuis dix minutes... un quart d'heure au plus... fatigué... blessé peut-être... en tout cas, couvert de poussière de la tête aux pieds ?

« Non, Seigneurie.

« Moi, je l'ai vu, dit Martin Diego, qui versait à boire à Clinton.

« Ou cela ?

« Comme j'entraîs ici... son bras pendait le long de son corps... il était tout blanc de poudre... il

tiré sur l'aviron toute la sainte journée.

« Il drapa sur sa chemise brune un lambeau de manteau qu'il avait et resta campé en pleine lumière, attendant les ordres des convives.

« On le regarda. C'était un homme de quarante ans, hardiment taillé, avec un visage si bien hâlé par le soleil qu'on eût dit une face européenne, recouverte de la peau d'un Malabar. Autour de ce visage, la barbe drue et les cheveux étrangement touffus se hérissaient comme une de ces brosses sphériques qui servent à faire la chasse aux araignées.

« Un solide camarade ! dit Crabbe.

« Noir-Comin détourna les yeux de lui et vida une seconde fois son verre plein de vin.

« Les officiers du *little-staff* avaient repris en sous-œuvre l'éloge funèbre d'Alazan.

« Ici, femme ! appela Comin.

« Mariana s'approcha en bônant.

« Connaissez-vous l'uniforme des courriers espagnols au service de l'état-major anglais ? demanda le laird à demi-voix.

« Oui, Seigneurie.

« Avez-vous vu passer un de ces courriers... j'entends depuis dix minutes... un quart d'heure au plus... fatigué... blessé peut-être... en tout cas, couvert de poussière de la tête aux pieds ?

« Non, Seigneurie.

« Moi, je l'ai vu, dit Martin Diego, qui versait à boire à Clinton.

« Ou cela ?

« Comme j'entraîs ici... son bras pendait le long de son corps... il était tout blanc de poudre... il

tiré sur l'aviron toute la sainte journée.

« Il drapa sur sa chemise brune un lambeau de manteau qu'il avait et resta campé en pleine lumière, attendant les ordres des convives.

« On le regarda. C'était un homme de quarante ans, hardiment taillé, avec un visage si bien hâlé par le soleil qu'on eût dit une face européenne, recouverte de la peau d'un Malabar. Autour de ce visage, la barbe drue et les cheveux étrangement touffus se hérissaient comme une de ces brosses sphériques qui servent à faire la chasse aux araignées.

« Un solide camarade ! dit Crabbe.

« Noir-Comin détourna les yeux de lui et vida une seconde fois son verre plein de vin.



vant le tribunal correctionnel de Bordeaux, l'appel de la boucherie contre le jugement rendu par le tribunal de simple police. La boucherie a confié sa défense à M<sup>e</sup> Hermitte, avocat distingué de notre barreau.

**Grand-Théâtre**  
A huit heures. — Les Mousquetaires, opéra comique.

**Bouffes de Plaisance**,  
THÉÂTRE D'ÉTÉ.  
A huit heures. — Zerbine. — Les Deux Aveugles. — Valse, par les enfants. — Jobin et Nette.

### BIBLIOGRAPHIE.

#### LE GÉNÉRAL TRAVOT,

PACIFICATEUR DE LA VENDEE.  
PAR C. S. JEANNIN. — Brochure in-12.

La biographie est de l'histoire, mais n'est pas l'histoire. Si, comme sa noble sœur, elle ne remonte pas à des effets aux causes; si elle n'aspire pas à devenir l'enseignement des souverains et des peuples; si elle n'est pas appelée à faire revivre les Français, les institutions, les grandeurs et les défaillances des nations qui ne sont plus ou de celles qui marchent encore dans la voie douloureuse, mais obligatoire, du progrès, elle a néanmoins une haute importance: elle a deux caractères qui lui sont propres: l'utilité et l'intérêt.

La biographie, comme utile, fournit à l'histoire proprement dite une partie des matériaux qu'elle doit mettre en œuvre dans son imposant édifice. Sous ce point de vue d'utilité, il n'est pas une science qui ne soit redevable à la biographie. Pour s'en convaincre, il suffit de citer des noms diversément célèbres qui font autorité. Dans l'antiquité, Plutarque, Diogène de Laërte, Suetone; dans les temps plus rapprochés, Pétrarque, P. Jove, Brantôme, Bayle; de nos jours, Lavocat, Feller, Michaud. Quel est l'historien, le littérateur, le savant qui n'ait, à tout instant, recours à ces galeries de portraits où l'on retrouve les traits des hommes célèbres, l'esquisse du rôle qu'ils ont joué à leur époque, les linéaments des systèmes ou des découvertes qui ont illustré leurs noms?

En outre, la biographie éveille puissamment

l'intérêt des lecteurs. En général, l'histoire laisse de côté la personnalité intime de ses acteurs, même les plus illustres; quels que soient leurs rôles, glorieux ou néfastes, elle ne les peint qu'en grand; elle ne met en saillie que le côté qui ainsi dit dramatique de leur existence, en sorte qu'elle fait connaître le grand acteur, mais non pas l'homme. La biographie, au contraire, saisit l'homme dès le berceau, le conduit jusqu'à la tombe, en retraçant, entre ces deux points extrêmes de la vie humaine, et ce qui assigne à son personnage une place à part dans l'histoire, et ce qui l'individualise, les vertus, les faiblesses, les travers de la vie privée, dans laquelle, humbles ou puissants, vertueux ou coupables, nous nous révélons, malgré nous-mêmes; ce qui a fait dire, avec plus de justice que d'élegance, qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre.

Nous sommes heureux de constater que M. Jeannin a parfaitement compris, dans sa biographie de l'infortuné général Travot, ces deux caractères distinctifs du genre. Il a de plus échappé à un écueil difficile à éviter à une époque de la rénovation d'idées proscrites il y a bientôt cinquante ans: c'est la passion.

Dans le récit du moment du martyre de son héros, il gémir, il s'indigne, il ne maudit jamais. En sorte qu'il aurait pu donner pour épigraphe à son consciencieux travail ce précepte de Quintilien: *scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

Nous ne pouvons retracer ici, même succinctement, la vie du général Travot, ce serait décharner l'œuvre de M. Jeannin, enlever au lecteur le charme douloureux que lui en procurera la méditation, car c'est une triste leçon d'histoire. D'ailleurs la vie de l'illustre général s'est transmise dans le mémoire de la génération même qui n'a pas connu cette triste époque de la Restauration. Il n'est personne qui ne sache que l'immolation morale, plus affreuse que la mort, infligée à l'infortuné Travot, est une de ces nombreuses, horribles et impolitiques vengeances de cette dynastie marquée providentiellement du sceau réprobateur dans ses deux derniers représentants, dont l'un manqua de cœur et l'autre de tête. Qui ne frémit d'indignation en voyant le suprême pouvoir, abjurant tout sentiment d'honneur et d'équité, donner pour juges à un accusé, sa culpabilité fut-elle évidente, ses ennemis personnels, ceux que son habileté et son courage ont vaincus sur les champs de bataille, et qui ne rougissent pas de faire valoir

comme une aggravation coupable à un crime mensongèrement imputé, la modération, la grandeur d'âme de cette innocente victime dont on ne savait comment faire tomber la tête glorieuse? Non, si l'histoire ne le rapportait, on ne croirait jamais qu'au dix-neuvième siècle, le représentant de la société, le commissaire du roi près le conseil de guerre profera ces inqualifiables paroles: « Je désirerais prendre la défense du général Travot; » mais comment le pourrais-je, puisque, d'après les dépositions des témoins à décharge, il renvoyait tous les prisonniers qu'il faisait, afin de « faire plus d'ennemis au roi!... La modération ne fut point une des armes les moins redoutables en ses mains, la clémence même fut un de ses moyens de succès. »

Mais dans cette atmosphère embrasée des passions politiques, le cœur respire et reprend en estimant l'humanité, lorsqu'on voit le général d'Estimamp, noble adversaire du malheureux Travot, refuser de siéger comme juge de son ennemi.

Nous sommes fâché que M. Jeannin fasse peser sur deux noms historiques, Larochejaquelein et Charrette, qui ont aussi leur grandeur, une de ces détestables accusations qu'on n'édicte jamais sans preuves.

La brochure de M. Jeannin est écrite d'un style correct, clair, simple, qui, tout en ne visant jamais à l'effet, ne manque pas d'élevation là où l'écrivain est ému par les scènes déchirantes qu'il décrit.

Nous sommes assurés que si un douloureux éternel, comme doit l'être celle de la famille Travot, pouvait être allégué, elle le serait par la lecture du travail de M. Jeannin. Mais il est de ces plaies qui se rouvrent sans cesse! Et cependant, cette honorable famille n'a pas, comme certains faux héros antiques, maudit son injuste patrie; elle l'a soutenue, au contraire, de son courage et de son intelligence. Le général Travot a laissé un fils qui, comme lui, a longtemps mis son épée au service de son pays; qui, plus heureux que son père, a pu, après sa carrière militaire, être encore utile à la France, en lui consacrant, dans plusieurs législatures, son dévouement et ses lumières. M. le baron Travot fils est un des honorables représentants de la Gironde au Corps-Législatif. Nous sommes assurés que ce département, aux souvenirs généreux, n'oubliera pas, dans de futures élections, le nom historique de Travot.

N. VIALA.

**Grande fabrication de coffres-forts Gluzeaux,**  
fabricant de coffres incombustibles, inébranlables, à prix réduits de Paris. Magasin, rue Notre-Dame, 74 (Chartrons); atelier rue Plantarable, 40, 6357-4357

La meilleure plume est la plume de St-Pierre.

**Grano du Pérou.**  
M. Adolphe BOULAN, agent de MM. THOMAS, LA CHAMBRE et Comp., de Paris, pour la vente du grano du gouvernement du Pérou, prévient le public qu'il est dépositaire de cet engrais à Bordeaux.  
Prix: 35 fr. les 100 kilog., par quantités au-dessus de 10,000 kilog.  
Et 37 fr. 50 les 100 kilog., par quantités au-dessous de 10,000 kilog.  
S'adresser rue Fondaudège, 72. 6232-4332

**BANDAGE régulateur 10 Millés, pour la guérison des hernies, de Thomis Biandetti, 24, rue Piliers-de-Tutelle.**

**Champagne Ruinart père et fils, à 36, 48 et 60 fr.** les 12 bouteilles; d'exportation, de la même maison, sans étiquette, à 27 fr. Agence et dépôt chez MM. B. Bert et Comp., rue Michel, 7. 2797-3380

**Avis aux propriétaires.** OUBSULE, serrurier, rue Notre-Dame, 23, ayant ajouté à son industrie le commerce des liquides, il offre de faire les échanges de vins et liqueurs contre des travaux de serrurerie et des vis de pression. 5746-4429

### Post-Scriptum.

#### DEPÊCHE TELEGRAPHIQUE.

**BOURSE DE PARIS,**  
Du 20 août 1862.  
AU COMPTANT.  
Cours du jour. Cours précédent.  
4 1/2 p. 100..... 98 50 98 10  
3 p. 100..... 68 95 68 85

A TERME:	
3 p. 100.....	68 95
4 1/2 p. 100.....	98
Banque de France.....	3180
Fonctionnaire.....	1230
Mobilier.....	853 75
Mobilier espagnol.....	531 25
Orléans.....	531 25
Orléans estampillé.....	1022 50
Orléans, actions nouvelles.....	767 50
Nord.....	1011 25
Nord nouveau.....	1011 25
Est.....	541 25
Paris à Lyon et Méditer.....	1105
Midi.....	833 75
Ouest.....	557 50
Chemins autrichiens.....	485
Sud-Autrichien-Lombard.....	678 75
Chemins russes.....	406 25
Saragosse.....	563 75
Romans.....	333 75
Comp. gén. maritime.....	307 50
Obligations d'Orléans.....	307 50
Dito, du Midi.....	302 50
Dito, Paris à Lyon.....	303 75
Dito, de Saragosse.....	263 75
Trentenaires.....	263 75

**Bourse de Londres.**  
Cours du jour. Cours précédent.  
Consol. 3 p. 100..... 93 1/8  
Midi, 93 3/8 à 1/8..... 93 1/8 à 2/8  
1 heure, 93 2/8 à 3/8..... 93 2/8 à 3/8

#### BOURSE DE BORDEAUX,

Du 19 août 1862.  
3 p. 100, comptant, 68-90.  
Dito, 31 août, 68-95, 90.  
Mobilier, 31 août, 853-75.  
Orléans estampillé, comptant, 1,020.  
Dito, 31 août, 1,020.  
Nord, comptant, 1,007-50.  
Midi, comptant, 835.  
Dito, 31 août, 835, 836-52, 835.  
Dito, dont 5 fr., 841-25.  
Dito, 15 septembre, 837-50.  
Ouest, comptant, 557-50.  
Saragosse comptant, 562-50.  
Dito, 31 août, 563-57.  
Obligations du Midi, 301-25, 302-50.  
Dito de Saragosse, 263-75, 265.  
Portugais, 241-25.  
Nord-Espagne, 253-75, 255.  
Seine, 225, 226-25.  
Pampelune, 245, 246-25.  
Méditerranée, 305.

#### Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Par jugement du 18 courant, déclaration de faillite du sieur Jean Castex, marchand et remiseur à Bordeaux, rue Saint-Antoine. — M. Chales, commissaire de la faillite. — M. Guérard, arbitre syndical provisoire.

Le 22 du courant, à deux heures, vérification des créances du sieur Jean Lafarge, marchand de bois à Bordeaux.

Le 22 courant, à deux heures et demie, vérification des créances du sieur Antoine Cérabure, marchand de charbon à Bordeaux.

Le 16 septembre 1862, à une heure et demie, vérification des créances du sieur Jean-Baptiste Dore, chaudronnier à Bordeaux.

### MARITIME.

#### BORDEAUX.

En rivière:  
Le navire Astore, cap. Z. Zach, chargé de 74,668 douzelles cînes de Boston, à l'adresse et consignation de MM. E. et F. Gibert frères.

#### DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Attréssées à la Chambre de commerce de Bordeaux.

Rouen, 19 août 1862, 2 h. 25 du soir.

Entrés: Cubano, ven. de Santiago-de-Cuba; Cycild et Juliette, ven. de la Guadeloupe, et un navire étranger. Sortis: Lily et quatre navires étrangers. Vent nord, mer belle.

#### LEVÉE DE SAC.

Le capitaine Lefèvre, commandant l'Hippolyte-Braheix, allant à St-Denis (Réunion), leva son sac aux lettres à la poste vendredi, 22 du courant, à cinq heures du soir.

#### Veracruzina, commandant la

Veracruzina, allant à la Vera-Cruz, le vendredi, 22 du courant, à cinq heures du soir.

#### DECLARATIONS A LA DOUANE.

Du 20 août.

Basse, court. — Tristram, cap. Deime, ven. de Nantes, chargé pour divers, riz, conserves, sardines, cur tanné, couleurs, peinture, mastic, vernis, plomb, sucre raffiné, tôle, étain, cre, cristaux, café.

Legendre, court. — Zéphir, cap. Roulin, ven. de Nantes, chargé pour Siche, 1 gren. avoine.

Ramier, cap. Barrand, ven. de Marans, chargé pour Sienzac, 1 grenier avoine.

Guichard, court. — Jeune-Anne-Marie, cap. Dupont, ven. de Cardiff, ch. pour Lagache frères, 1,478 barres de fer, 182 paquets fer; Rançois, 572 rails.

Martin, court. — Petit-Joseph, cap. Gueno, ven. de Cardiff, ch. pour Bouscasse, 4 gren. houille.

Basse, court. — Fairy-Queen, cap. Aucher, ven. de Londres, ch. pour Le-grolet, 590 barils coltar; Grez, Lafitte et Comp., 41 caisses ferblanc; à ordre, 4 pipes et 10 fûts vin, 6 fûts rhum, 30 balles coton, 7,652 douzelles, 13 barils schiste, 9 fûts huile, 40 balles et 2 sacs cacao, 5 caisses indigo; Rabache, 12 caisses eau-de-vie; Maldant, 1 cage; Johnston et fils, 1 caisse échantillons; Maury et Souviron, 3 caisses marchandises diverses; Meynic et Comp., 1 caisse marchandise; Debuc et Godefroy, 2 fûts rhum; Biquet et Comp., 52 balles laine; Christman, 4 caisses effets; Chef de gare du Midi, 38 colis thé, 8 colis, 2 paquets, 7 caisses et 2 balles marchandises diverses, 2 caisses borax, 1 fût dito, 2 caisses ciré laque; Albrecht et fils, 404 barils schiste, 1 caisse lampes, 28 barils schiste; Leconte, 1 barilidito; Southard, 90 fûts sucre.

Brochon, court. — Saint-Elme, capit. Coorer, ven. de Hull et Middlestro, ch. p. Holagray et Alary, 39 tonneaux fonte; Thevenard et Sauvage, 92 paquets fer, 63 barres dito; compagnie du Midi, 1 grenier coussinets; Couchinon frères, 49 paquets fer, 624 barres dito; Duprat, 36 paquets fer; Pont, 20 chapeaux; E. Denan, 190 paquets fer; Daudiffret fils, 4 caisses quincaillerie, 1 fût dito; Lasserre, Brissou et Beauvieu, 1 balles tissus; Green, 52 paniers vides, 1 fût bière; Boudin frères, 10 fûts huile de lin; Greig et Comp., 48 paniers vides.

Aussé, court. — Auguste-Durin, cap. Debia, ven. de Sierra Leone, ch. à ordre, 4 gr. arachides, 72 balles sésame, 9 sacs cascarilles, 2 caisses arrowroot, 1 sac noir de touloucouma, 1 caisse échantillon tafia, tabac, etc.

De Mocomble, court. — Visir, cap. Lhotelher, ven. de Londres, ch. p. Cr. Dessaut, 500 sacs nitrate de soude, 4 gr. vieux linges, 12 tonneaux cornes; à ordre, 140 saumons étin, 97 sacs nitrate de soude, 2 pièces bronze, 3,035 sacs nitrate de soude, 683 sacs minéral de chaux.

#### NOUVELLES DE MER.

Par dépêche télégraphique d'Alexandrie, 15 août, deux heures après-midi, on apprend le passage devant Jubal (mer Rouge), ledit jour, à onze heures du matin, du steam angl. Simla, parti de Calcutta, et du steam ital. de Calcutta, Singapore, la Chine, etc., destinés pour l'Europe.

Par dépêche télégraphique, on apprend le départ d'Alexandrie, le 14 août, à dix heures du matin, des steam angl. Euxine et Ellora, le premier pour Malakal, et le second pour Malakal, avec la malle de Bombay, dont nous avions déjà signalé l'arrivée dans la mer Rouge.

Le steam. am. Northern-Light, ven. d'Aspinwall, avec la malle hebdomadaire de Californie, en date de San-Francisco, 8 juillet, est arrivé à New-York le 5 août.

Havait à bord 1,000,000 en espèces et poudre d'or a fret.

Le steam. am. Golden-Gate, parti de San-Francisco le 21 juillet pour Panama, avec la malle hebdomadaire, a brûlé en mer, jusqu'à la flottaison, le 27 juillet, au large de Mazatlan. Sur les 230 passagers qu'il avait à bord, 180 ont dit-on, péri. Il apportait 1,000,000 piastres en espèces et poudre d'or, à fret, que l'on dit aussi perdues; toutefois, un télégramme particulier, en confirmant le sinistre, annonce que le Golden-Gate avait pu être conduit à la côte et échoué, et qu'il y avait quelque chance de pouvoir sauver les espèces.

Le nav. fr. Marguerite, cap. Privat, parti de Bordeaux le 1<sup>er</sup> juin, est arrivé le 13 juillet à Laguayra.

Pondichéry, 11 juillet (extraît de correspondance).  
Le nav. fr. Aimanda, cap. Demis, a été affrété à 100 fr. du tonneau, pour prendre un fonds de cargaison en sésame, et se compléter en cotons, à destination de Bordeaux.

Le fret est en baisse pour toutes destinations. Le Mont-Riant n'a obtenu que 30 fr. pour Maurice, et 60 fr. pour la Réunion, chargement à prendre à Falsé-Poit.

La Victorine et la Nérécide sont en charge tous deux pour Bordeaux, à 110 fr., mais ils accepteraient 100 fr., les cargaisons étant très-rares.

L'Isabel, parti pour la Côte, et l'Armand, parti pour l'Inde, ont chargé tous deux pour Bordeaux.

Ont été expédiés de Cocanada: le 27 juin, nav. fr. Pondichéry, cap. Héouget, pour Marseille, avec 1,525 sacs sésame.

Le 27, nav. fr. Ville-de-Saint-Pierre, cap. Desvies de Roman, pour Marseille, avec 2,250 sacs sésame.

Arrivé à Christiansand, le 5 août: Atlantic, cap. Erichsen, venant de Bordeaux.

A passé au large de Copenhague, le 13 août: Alexander, cap. Larsen, allant de Libau à Bordeaux.

Ont passé le Sund: Providence, cap. Bertrand, de Wbyorg à Bordeaux, et Viva, cap. Jensen, de Cherbourg à la Baltique.

Ont mis en mer de Deal, le 15 Fière-Queen, pour Bordeaux, et Mari quita, pour Nantes.

Ont relâché à Portland, le 14 août: Dinah, cap. Lawston, allant de Sunderland à Bordeaux.

#### Mouvement des ports.

##### PORTS FRANÇAIS.

HAVRE, 17 août. — Entrés: Montevideo, cap. Odievre, ven. de Vera-Cruz et Carmen.

Brenton, cap. Warne, ven. de Charleston.

Sainte-Geneviève, cap. Picard, ven. de New-York.

Eulalie, cap. Chantre, ven. de Montevideo.

Dordogne, cap. Chrétien, venant de Montevideo.

Sortis: Etiole-de-la-Mer, cap. Letroquer, ven. de Vera-Cruz.

Nicolas-Cézar, cap. Boisier, ven. de Bordeaux et Réunion.

##### MARCHÉS FRANÇAIS.

#### BORDEAUX.

Ventes du 16 août.  
CAFÉ..... 400 sacs Mysore, revente, à 125 fr. 50.  
100 sacs Rio non lavé, à 88 fr.  
CACAO..... 60 sacs Bahia, à 60 fr., entrepôt.  
INDIGO..... 10 caisses Bengale.

#### HAVRE.

Ventes du 18 août.  
Cotons. — 3,361 balles New-Orléans, Mobile, Amérie, Surate, Sawngind, Broach, Liverpool, Kurrachee, Tinnelly et Madras, de 180 à 270 fr. les 50 kil. aeq.

Cafés. — 1,664 sacs Haïti, à 90 fr. les 50 kil., ent.

Saindox. — 50 tierçons d'Amérique, à 52 fr. les 50 kil., aeq.

Laines. — 228 balles Montevideo, Buenos-Ayres, Pérou, Bombay, de 195 à 300 francs les 100 kil., aeq.

Cornes. — 2,000 Rio-Grande, à 30 fr. les 100, aeq.

Bois. — 225,000 kil. campêche Haïti et jaune Carmen, de 6 à 7 fr. 40 les 50 kil., aeq.

Plus, en vente publique: 160,000 kil. Lima, de 15 à 15 fr. 20, 20,000 dito jaune Carmen, de 7 à 30 à 7 fr. 40.

10,000 dito jaune Tampico, de 6 à 50 fr. 60.

Le tout les 50 kil., aeq.

Bies. — 43,260 sacs et 200,000 kilog. rouge d'Amérique, de 51 75 à 58 fr. 50 les 200 kil., aeq.

Farines. — 3,900 barils Ohio extra, à 34 fr. le baril, aeq.

##### MARCHÉS ÉTRANGERS.

#### Bahia, 29 juillet.

Sucres. — 2,400 à 2,500 reis l'arrobe.  
Cotons. — 9,500 à 10,000 reis l'arrobe.  
Change: Sur Londres, 26 1/8 den.

#### Rio-Janeiro, 25 juillet.

Cafés. — Les expéditions de la quinzaine écoulée ont été de 45,000 sacs, dont 15,000 pour les Etats-Unis et 30,000 pour le Canal et le Nord de l'Europe, et 9,000 pour la Méditerranée.

Fret: Pour le Canal, à ordres, 45 sh.

#### Montevideo, 17 juillet.

Cafés. — Affaires très calmes. On cote: sales, 62 réaux; secs, dits américains, 58; secs convenables pour l'Allemagne, 62.

Laines. — Sans affaires.

Suifs. — 19 1/2 à 20 réaux.  
Change: Sur Londres, 11 den. la piastre.

#### Buenos-Ayres, 15 juillet.

Cuirs. — Les cours sont nominaux, à 46 réaux pour les secs et à 43 réaux les sales.

Les expéditions de la quinzaine écoulée, pour Avers, ont été de 4,000 sacs et 6,000 sacs; dito pour l'Angleterre, 24,000 sacs.

Laines. — Il a été expédié pour Avers, pendant la quinzaine écoulée, 900 balles, et pour l'Angleterre, 200 balles. Onces, 406 p.

#### Bombay, 26 juillet.

Depuis notre circulaire du 12 courant, nous avons eu aussi des télégrammes, via Alexandre, allant jusqu'au 10 juillet, et qui nous annoncent des affaires amonées, par continuation, à Liverpool.

Cotons. — Le marché est resté sans aucun changement pendant la première partie de la quinzaine écoulée; mais, aussitôt après réception des nouvelles d'Europe, la demande est devenue très animée, et les cours se sont raisonnés en forte hausse. Les ventes de la quinzaine se sont élevées à 21,000 balles disponibles et 10,000 balles à livrer d'ici 4 mois. La cote s'établit, aujourd'hui, comme suit, pour coton nouveau: Broach, 410 R; par cadny; Dholarah, 420 R; Oomrawutte, 412 R; Comptah, 408 R.

Les expéditions pour l'Europe sont évaluées de 35,000 à 40,000 balles.

Articles d'importation. — Nous avons eu un marché animé pendant la dernière quinzaine, et des affaires importantes ont été traitées avec une forte hausse.

Change: En hausse: sur Londres, crédits de première classe, 2 sh. 0 1/2.

Frets: Les cours se sont raisonnés en hausse, au début de la quinzaine; mais ensuite il y a eu réaction en baisse. On cote, pour cotons, à destination de Liverpool, 2 l. st. 17 à 3.

#### Liverpool, samedi, une heure après-midi.

(Par télégraphe.)  
Ventes du jour, en cotons, 10,000 à 12,000 balles; prix tendus.

## Publications, Annonces judiciaires et Avis divers du 20 AOUT 1862.

ÉTUDES DE M<sup>e</sup> GODARD ET AUSCHITZKY, AVOCAT A BORDEAUX.

### VENTE

#### SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

##### EN TROIS LOTS,

En l'audience des criées du tribunal de première instance de Bordeaux, au Palais de Justice, place d'Armes (chambre des vacations), le 22.

#### DIVERS IMMEUBLES

Situés dans les communes de Margaux, Cantenac, Soussans et Avenan, canton de Castelnau, arrondissement de Bordeaux.

Appartenant au sieur Jean MAURIN jeune, boulanger, et à la dame Françoise CASSE, son épouse, demeurant ensemble à Margaux.

L'adjudication aura lieu le mardi seize septembre mil huit cent soixante-deux, à midi.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par la chambre du conseil de la première instance de Bordeaux, le deux juillet mil huit cent soixante-deux, ledit jugement dûment enregistré et exécuté en bonne forme par M. Noailles, greffier;

Et aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Jean-Gustave Dubreuilh, négociant, demeurant à Blaye, lequel a pour avoué constitué près le tribunal de première instance de Bordeaux, M. Henri-Louis GODARD, licencié en droit, demeurant en cette ville, rue Sainte-Catherine, n<sup>o</sup> 120, et rue du Mû, n<sup>o</sup> 43;

Contrairement avec:

Le sieur Jean Maurin jeune, marchand boulanger, et la dame Françoise Casse, son épouse, demeurant ensemble

commune de Margaux, agissant, le sieur Maurin, en son nom personnel et pour l'autorisation de son épouse, lesquels ont pour avoué constitué près le tribunal de première instance de Bordeaux, M. Louis AUSCHITZKY, demeurant en ladite ville, fossés du Chapeau-Rouge, n<sup>o</sup> 22.

Il sera procédé, le mardi seize septembre mil huit cent soixante-deux, à midi, en l'audience des criées du tribunal de première instance de Bordeaux, à la mise aux enchères et adjudication, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont suit la désignation sommaire.

ares quarante centiares, confrontant, du nord, au fossé ou ruisseau; du midi, à l'Estey du Mex; du levant, au pré ci-après désigné sous le numéro huit, et du couchant, au pré de Micaud Gaillard.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

vingt-un décembre mil huit cent soixante-un, maintenu sur opposition par un jugement du six février suivant, porte que l'immeuble saisi avait été acquis par le sieur Boireau de la dame Marie Gazon, veuve en premières nocces du sieur Philippe Lamolli, jardinier, en exécution des notes du sieur Jean Gouffier, et en troisième nocces du sieur Bernard Laporte, fabricant de caisses, suivant contrat au rapport de M. Darcieu, notaire à Bordeaux, en date du vingt-un août mil huit cent cinquante-neuf, et en vertu de la loi du six février mil huit cent soixante-un, qui a été déclaré que le poursuivant n'est pas le propriétaire de l'immeuble saisi, et que celui-ci appartient à la dame Jeanne Labecot, chef de laquelle il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, il ferait purger les hypothèques légales vis-à-vis des inconnus, insérer l'extrait prescrit par l'article 696 du code de procédure civile dans le journal désigné par M. le préfet de la Gironne pour les annonces judiciaires dans l'arrondissement de Bordeaux, et ce, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant, publiés dans les journaux désignés à cet effet.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIERE  
A l'audience publique du tribunal de première instance de Bordeaux, chambre des vacations, séant en ce lieu, au Palais de Justice, place d'Armes.

**D'UN EMPLACEMENT**  
ET DÉPENDANCES  
Situé à Bordeaux, rue Maurice, 62, saisi au préjudice de la dame Jeanne LABECOT, épouse du sieur Pierre BOIREAU, et de la famille de ce dernier.

**Vente par suite de décès.**  
Par le ministère de M<sup>rs</sup> PERINGUEY, Commissaire-priseur, rue St-Remi, 35, Vendredi 22 août, à midi, route de Bayonne, n° 26, d'un petit mobilier à l'usage de chambre, armoires, glace, toilette, chaises et fauteuil garnis, tables, linge, et quelques hardes de femme. 1369

**VENTE DE MEUBLES**  
AUX ENCHÈRES.  
Par le ministère de M<sup>rs</sup> PERINGUEY, Commissaire-priseur, rue St-Remi, 35, Jeudi 21 août, à midi, rue Rolland (Casino), il sera vendu un beau mobilier en acajou et noyer: lits complets, tentures, armoire à glace et autres, commodes, buffet, lavabo, armoire, tables à café, chiffonnière, chaises, chauffeuse, et fauteuils en reps bleu, glaces, pendules en marbre et bronze, vases à fleurs, tapis, etc. 1366

**Administration des domaines**  
Vente sera faite aux enchères le 25 septembre 1862, à dix heures du matin, dans la mairie de Rions, canton de Cadillac, sur la mise à prix de 12,000 fr. d'une lieue située dans un ancien bras de la Garonne, dit de Raymond, au territoire de la commune de Rions.

**Vente publique et volontaire**  
Le mercredi 22 août, à une heure précise, et jours suivants s'il y a lieu, MM. P. Duménil et C<sup>ie</sup>, en liquidation, feront vendre publiquement et aux enchères, et par le ministère de M. Stanislas Dubouché, courtier de commerce, 820 hectolitres environ en 297 barriques, et 10,130 bouteilles vin rouge Brown-Cantene, Château-Vincent, Lévillat, Durfort, Paulliac, Saint-Estèphe, Saint-Julien, Liscieux, etc.

**Vente judiciaire.**  
Le vendredi vingt-deux août mil huit cent soixante-deux, à onze heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur la place publique du Grand-Marché de la Ville de Bordeaux, au plus offrant et dernier enchérisseur, divers effets mobiliers consistant en tables, commodes, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.

**Vente judiciaire.**  
Samedi 23 août, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, sur la place publique du marché des Grands-Hommes, située à Bordeaux, divers meubles et objets mobiliers, tels que tables, chaises, armoires, commode, pendule, tourne-broche, etc.